

Vice-président

ATOME ET/OU PEE-WEE ET/OU BANTAM ET /OU MIDGET ET/OU JUNIOR-HOCKEY FÉMININ

1. Il recrute tout le personnel nécessaire pour l'organisation et le fonctionnement de sa division.
2. Toute nouvelle initiative ou orientation que les directeurs désirent mettre de l'avant devra recevoir l'approbation du conseil d'administration.
3. Il prépare, avec le directeur de sa division, le calendrier des camps de sélection selon les heures de glace disponibles à chaque division.
4. Il collabore avec le coordonnateur à l'organisation du stage d'instructeur, il doit lui fournir tous les renseignements nécessaires à l'inscription des entraîneurs. Il s'assure que ses équipes soient conformes à la réglementation.
5. Il convoque et réunit ses directeurs selon les besoins.
6. Il est responsable de récupérer, en fin d'année, tout le matériel prêté aux équipes en collaboration avec ses directeurs et entraîneurs.
7. Il voit à l'équilibrage de ses équipes.
8. Il participe aux évaluations.
9. Il agit comme registraire et/ou gouverneur lors des séries de fin de saison.
10. Il fournit un rapport d'officier à chaque réunion du conseil d'administration
11. Il produit et présente un rapport écrit pour l'AGA.
12. Il doit signer le code d'éthique.
13. Il ne doit pas mettre en doute l'intégrité, la compétence et les décisions des membres du conseil d'administration ou autres personnes des différents comités.
14. Il entretient de bonnes relations et collabore avec tous les membres du conseil d'administration.
15. Il exécute toutes autres tâches connexes à sa fonction.